

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 325-CX-1393

Concernant la fixation des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour 2009-2010

Adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-cinquième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.1 du Règlement de régie interne qui délègue au Comité exécutif les décisions de gestion courante;

ATTENDU l'augmentation des coûts énergétiques et d'entretien ;

ATTENDU l'avis d'augmentation de loyer selon les articles 1942 et 1943 du Code civil du Québec ;

ATTENDU l'article 8 du bail concernant le droit au maintien dans les lieux ;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais doit transmettre les avis de renouvellement de bail aux locataires au plus tard le 15 mars 2009 ;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Claire Vaive .

IL EST RECOMMANDÉ :

D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire (annexe 1) pour les loyers des résidences étudiantes pour l'année 2009-2010.

IL EST RÉSOLU :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 325-CX-1394

Concernant l'approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'École supérieure d'Art et de Design d'Amiens et l'Université du Québec en Outaouais

Adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-cinquième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'École multidisciplinaire de l'image de collaborer avec l'École Supérieure d'Art et de Design d'Amiens;

ATTENDU la possibilité d'échanges d'étudiants et de collaborations de recherche et de création entre les deux établissements;

ATTENDU le projet de protocole d'entente cadre de coopération (annexe 1);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée de madame Claire Vaive

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le protocole d'entente cadre de coopération entre l'École Supérieure d'Art et de Design d'Amiens et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais le protocole d'entente cadre;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice